

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

ANNEE 1966 - N° 168 /PR.CH.

Décret portant Nomination, à titre Etranger,
dans l'Ordre National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;

VU le Décret N°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement;

VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21
Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, créant l'Ordre National du
Dahomey et les actes modificatifs subséquents;

VU le Décret N°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant Nomination du Grand Chance-
lier de l'Ordre National du Dahomey;

VU le Décret N°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant Nomination des Membres du
Conseil de l'Ordre National du Dahomey;

Sur la Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense
Nationale et après avis du Conseil de l'Ordre National,

Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E :

Article 1er.- Est nommé à titre Etranger, dans l'Ordre National du Dahomey,
au grade de CHEVALIER, pour prendre rang du 1er Avril 1966 -

Le Capitaine de Gendarmerie
Maurice Paul DAPREMONT,

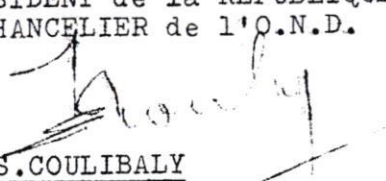
Chef de la Section Gendarmerie du Bureau d'Aide
Militaire à l'Armée Dahoméenne
27 ans de Services -

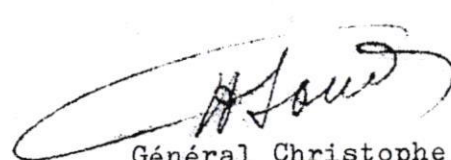
"Officier de haute valeur professionnelle - animé du sens profond du
devoir - A la tête de la Section Gendarmerie du Bureau d'Aide Mili-
taire à l'Armée Dahoméenne depuis 26 mois, s'est montré digne de la
tâche qui lui est confiée - A mérité par son esprit de collaboration
et d'équité, son loyalisme, sa droiture, sa dignité personnelle,
l'estime et la considération des plus hautes Autorités de l'Etat - A
rempli sa mission à la satisfaction de tous".

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République du Dahomey -

Fait à COTONOU, le 14 Avril 1966

Par le PRESIDENT de la REPUBLIQUE
Le GRAND CHANCELIER de l'O.N.D.


M.S.COULIBALY


Général Christophe SOGLO

Ampliatiions :

PR.....4
MINISTRES.....11
DAISD.....4
ETAT MAJOR.....4

SGG.....4
Gde CHANCELLERIE.....10
INTERESSE.....1
JORD.....1